

2 - SOCIETE LA COURTILLE

La Société de "LA COURTILLE", sise ruelle des Pigeons, doit figurer parmi les plus anciennes sociétés ingrandaises. En effet, dans ses archives, on retrouve trace de son existence en janvier 1861, il y a 130 ans.

Le 15 janvier 1861, un bail 3, 6, 9 était signé par Mesdames HORCADE, propriétaires, résidant à NANTES et Monsieur CHABIN, maître-tailleur à Ingrandes, Président de la société la Courtille, pour la location d'une maison et d'un jardin, ruelle des Pigeons, pour un loyer de 90 francs annuel. Le jardin devait être transformé en jeu de boules par la Société et remis en état de jardin en cas d'arrêt de la location.

La Courtille devait exister auparavant, mais nous n'avons pas d'archives de son existence. Il est possible qu'elle ait eu son siège dans les anciennes verreries et aurait dû se déplacer lors du rachat de ces bâtiments par les caves GRANDIN.

Le 27 juillet 1913, pour se mettre en conformité avec la loi sur les sociétés de juillet 1901, des statuts sont déposés à la Préfecture de Maine et Loire et enregistrés le 11 août 1913. Ces statuts, quoique modifiés à plusieurs reprises, sont toujours affichés dans la salle de réunion.

Ces statuts limitaient à 40 le nombre des sociétaires. Les candidats à la société devaient être présentés par un sociétaire, âgés de plus de 21 ans et libérés de leurs obligations militaires. Tous les sociétaires devaient assister aux réunions trimestrielles, au cours desquelles ils devaient régler une cotisation trimestrielle. Les retards ou absences aux réunions valaient des amendes infligées aux intéressés. Tous les sociétaires devaient assister aux obsèques d'un des leurs, sous peine d'amende. Le retard de paiement des cotisations donnait lieu à amende. Les sociétaires étaient taxés d'une redevance pour chaque invité les accompagnant, d'un taux nettement supérieur le dimanche, et là aussi sous peine d'amende en cas d'oubli. On relève également une autre amende : le subrecot, qui devait concerner les sociétaires n'ayant pas réglé leur écot en quittant la Société.

A cette époque les Sociétés devaient être des cercles fermés, où il était difficile d'entrer, et des règlements stricts étaient respectés sous peine d'exclusion. Des livres de présence du début du siècle montrent que quelques sociétaires versaient plus d'amendes que de cotisations.

En 1916 on retrouve la présence d'un concierge logé dans une maison de la ruelle des Pigeons en face de la Courtille et qui était chargé de l'entretien du jeu et de la salle, et responsable de la cave. Un contrat établi en 1920 précise les devoirs du

conciergerie qui en échange bénéficie du logement gratuit et d'un salaire annuel de 100 francs. Un bail signé en 1921 précise que la maison du conciergerie était louée à Monsieur CLEMOT pour 250 francs par an.

Dès octobre 1913 est posée la question de la couverture du jeu dont le devis se monte à 3 000 francs. Après discussion avec le propriétaire Monsieur LEROUX, celui-ci fait deux offres :

- Achat par La Courtille du bâtiment et du jeu pour une somme de 3 500 francs,

- Prise en charge des frais de couverture par Monsieur LEROUX moyennant un loyer annuel de 400 francs au lieu de 155 francs et un bail de 15 ans.

En janvier 1914, lors de l'Assemblée trimestrielle, la 2ème solution (location) est adoptée par 17 voix contre 7. Le jeu de boules sera couvert au cours de cette année.

En juillet 1914 des sociétaires demandent l'installation de l'électricité, qui sera réalisée en 1915. Jusqu'alors la Société était éclairée avec des lampes à pétrole.

Dès 1915 il est décidé d'exonérer de leurs cotisations les sociétaires mobilisés pendant leur présence sous les drapeaux.

En octobre 1925 Madame HOGREL, propriétaire des locaux de La Courtille, décide de doubler le loyer. Après discussion avec la propriétaire, Monsieur CHUNET Président de La Courtille propose à l'Assemblée de janvier 1926 l'achat de l'ensemble des locaux de la Société. Une commission de 5 sociétaires est adjointe au bureau pour en discuter avec la propriétaire, propositions adoptées par 44 voix contre 4.

Le 2 février 1926 le bureau et la commission acceptent la proposition de prix du vendeur : 15 000 francs sans les frais. Cette décision est confirmée par une Assemblée extraordinaire le 7 février 1926, et qui décide le lancement d'un emprunt de 18 000 francs entre sociétaires, au taux de 6% sur 10 ans. L'acte de vente est signé le 31 mars 1926 chez Maître SICARD, notaire à Ingrandes pour un montant de 18 000 francs frais compris. La Courtille est dans ses murs !

Pour couvrir cet achat, l'emprunt de 18 000 francs en 180 coupons de 100 francs, remboursables par tirage sur 10 ans, est souscrit par 33 sociétaires. Le remboursement sera plus long que prévu puisqu'en 1938 on règle des remboursements d'intérêts.

Les bombardements de juillet 1944 laisseront des marques sur l'immeuble de La Courtille : toiture, charpente, portes et fenêtres portent des traces de la bombe qui a détruit la société de la Grande Cour. Le montant total des réparations se monte à 55 600 francs qui ne seront remboursés qu'en 1953 au titre des dommages de guerre.

Depuis cette période pénible, la paix revenue, la société La Courtille a pris son régime de croisière, le souci des responsables étant l'amélioration des installations en les modernisant. Les opérations les plus importantes comportent en 1966 l'installation d'un chauffage du jeu de boules par convecteurs propane, faisant suite à la réfection totale du jeu, travail pour lequel il fallut aller chercher de la terre dans le Bugeois. Quelques sacs de cette terre, en réserve dans la cave permettent la maintenance en bon état du jeu. D'autres opérations importantes exécutées ces vingt dernières années portent sur l'aménagement de la cave, l'isolation de la toiture du jeu de boules, la réfection de l'installation électrique et du chauffage électrique, l'aménagement de la salle du premier étage, le réaménagement de l'accès au jeu de boules et à la salle de jeux entraînant des travaux de carrelage, peinture, tapisserie, électricité et plomberie.

Tous ces travaux sont en grande partie l'oeuvre de sociétaires bénévoles, qui prennent sur leur temps de loisir personnel pour les réaliser. Des artisans et entrepreneurs locaux aident ou exécutent certains travaux aux meilleures conditions. Que tous en soient ici remerciés. Tous ces bénévoles seraient heureux que leur travail soit connu par tous, et il est possible à chacun, accompagné d'un sociétaire de venir voir notre Société. Une entrée accueillante, quelques marches vous conduisent au jeu de boules, très animé au moment des parties. Quelques marches et c'est la terrasse avec vue sur le jeu et les parties. Poussez une porte et vous entrez dans une belle salle de jeux, avec son billard. La salle est décorée de diplômes de concours, d'oeuvres d'art et de nombreuses coupes gagnées par nos sociétaires dans de nombreux concours, en particulier à l'extérieur.

Si en 1913 le nombre des sociétaires actifs était limité à 40, aujourd'hui La Courtille compte plus de 150 adhérents.

A l'origine, la Société regroupait une majorité de notables de la commune. Progressivement les règles ont été assouplies et le recrutement des sociétaires s'est libéralisé. En 1981 l'Assemblée décidait, compte tenu du peu de sociétaires y assistant, de remplacer les Assemblées trimestrielles par une Assemblée générale annuelle.

La vie active de La Courtille se révèle dans l'organisation de concours et aussi la participation de ses joueurs aux concours extérieurs. Cette année la Société organise 12 concours de boules de fort, soit seule, soit en collaboration avec la Société de la Grande Cour, un concours de pétanque, et un concours de palets. Tous ces concours nécessitent l'aide de

bénévoles mais grâce à eux et aux joueurs la Société a des finances saines.

La Courtille est ouverte aux habitants du Fresne et d'Ingrandes, des deux sexes ainsi qu'aux amis de l'extérieur, présentés par deux sociétaires. Vous y jouerez sur un jeu de boules de fort en terre, le jeu traditionnel, un des derniers en état au sein de la Fédération de boules de fort. Ce jeu nécessite un entretien délicat et continu de plusieurs heures de travail chaque semaine effectué par des bénévoles spécialisés.

Malgré son âge vénérable, au moins 130 ans, La Courtille reste une Société jeune et dynamique qui, dirigée par une équipe jeune et soudée, sous la présidence de Hubert CESBRON, participe activement à l'animation de la vie ingrandaise. Elle se veut accueillante et ouverte à tous.

Mai 1991 - P. PALUSSIÈRE



Quelques membres de La Courtille
Assemblée Générale 1991